



**COMMUNE  
D'EPIAIS-RHUS  
(95810)**

Date de convocation :  
21/03/2024

Date d'affichage :  
21/03/2024

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 12  
VOTANTS : 15

**OBJET :**

**Participation communale  
aux syndicats et  
organismes divers**

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la transmission  
en préfecture, le :  
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 095-219502135-20240402-162024-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 16/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Elodie HARDY, Maëva RESSOUCHES, Christian BOUCLY conseillers municipaux

Absents représentés : Carine ANNEQUIN pouvoir à Angelo NORIS ; Eric CATHELINAUD pouvoir à Eric SAUVE ; Véronique PARENT pouvoir à Brahim MOHA ;  
Le quorum est atteint.

Mme Sylvia DURAND a été désignée secrétaire de séance

Vu le montant des participations des syndicats pour l'année 2024,

Vu le programme d'enfouissement du SIERC,

Le Maire propose d'accorder aux syndicats et organismes divers les participations suivantes :

**Participation (au nombre d'habitants)**

Parc Naturel du Vexin français	3 155.00 €
SI des collèges	4 725,00 € (+ 4725 € - année 2023 : titre reçu en 2024)
SMGFAVO	240,00 €

**Participation pour les travaux**

SIARP	3 937,54 €
(entretien des ouvrages/pluviales)	
SIERC (sente Moulin)	10 228,21 €
SIERC (solde Sausseron)	19 961,14 €
(programme 2021 travaux 2022 : rue Saint Jean /rue du Sausseron)	

**TOTAL ARTICLE 65568 46 971,89 €**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'accorder les participations ci-dessus aux syndicats et autres organismes

DIT qu'un crédit suffisant sera inscrit au BP 2024 à l'article **65568**

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Brahim MOHA

